



Mariage au maroc et divorce a paris

Par **titok**, le **07/01/2017 à 18:09**

BONJOUR marque de politesse[smile4]rn
je me suis marié au maroc et j'ai divorcé à paris. en 2005 je souhaite me remariage à paris. et le maroc me considère toujours marié. rnet pour que je puisse me marier ici. quel est le certificat que je dois demander du tribunal de grande instance? est-ce bien le certificat de non appel? ou le certificat de non pouvoir.?rn
MERCI marque de politesse[smile4]

Par **amajuris**, le **07/01/2017 à 18:35**

bonjour, rn
vous devez transcrire votre jugement de divorce sur l'état-civil marocain. rn
j'ignore quels documents réclament les services d'état civil marocain pour cette transcription. rn
il faut poser la question à un juriste connaissant le droit marocain. rn
salutations